Contrat d'engagement d'achat de pains issus de l'agriculture biologique

Saison hiver 2026/27

Le CONTRAT est passé entre **le producteur bio** et **le partenaire consommateur, pour l'approvisionnement hebdomadaire en pains issus de l'agriculture biologique pour une saison de 6 mois de début novembre 2026 à fin avril 2027.**

Producteur bio :
Pierre-Yves GOUSSARD
FLEURS DE PETRIN
3 route Jussy
18140 Couy
02 48 72 73 68

Partenaire consommateur :
Nom :
Prénom :
adresse :
numéro de téléphone :
courriel :

L'artisan s'engage à
- œuvrer, en compagnie d'une fermentation dite au LEVAIN, suivie d'une cuisson par restitution de la température. Façonnage manuel (le toucher de pâte) vocabulaire du métier.
- fournir chaque semaine la quantité de pains commandés par contrat (montant déterminé ci-dessous).
- à permettre l'accès à son fournil.

Le partenaire consommateur accepte de
- garantir la juste rémunération du travail du producteur.
- régler la totalité du montant de la saison par avance par chèque(s) ou en espèces.
- récupérer son pain le mardi de 18h15 à 18h45.

LIVRAISON le mardi soir à la grange, rue Saint-Martin à Plaimpied, de 18h15 à 18h45.
Début des livraisons **: le mardi 03 novembre 2026**
Dernière livraison **: le mardi 27 avril 2027**
absence de pain les mardi 22 et 29 décembre, soit 24 livraisons.

COMMANDE DE (Indiquez les pains choisis ainsi que le format et la quantité désirée ; les tarifs grisés sont donnés à titre indicatif) :

Type de pains	Composition	tarif	
		500 g	1 kg
Engrain	Petit épeautre, levain, sel de mer	4,50€	8,50 €
Campagne	Blé demi-complet, levain, sel de mer	3,10 €	6,00 €
Complet	Blé complet, levain, sel de mer	3,10 €	6,00 €
Épeautre	Variété ancienne de blé, levain, sel de mer	3,70 €	7,40 €
Méteil	Seigle et blé, levain, sel de mer	3,10 €	6,10 €
Mendiant	Blé, œufs, beurre, sucre, noisettes, amandes, raisins, figues, levain, sel de mer	4,80 €	9,60 €
Fer à cheval	50% blé, 50% kamut et graines de lin, levain, sel de mer	4,80 €	9,60 €
5 graines	Seigle, blé, graines de lin, millet, pavot, sésame, tournesol, chia, levain, sel de mer	4,30 €	8,10 €
Boule pavot	Seigle, blé et graines de pavot, levain, sel de mer	4,10 €	8,10 €
Boule Sésame	Seigle, blé et graines de sésame, levain, sel de mer	4,10 €	8,10 €
Boule noix	Blé, œufs, beurre, sucre, noix, levain, sel de mer	4,80 €	9,60 €
Fleur de Mie	Blé, œufs, beurre, sucre, levain, sel de mer	4,50 €	9,00 €
Brioche	Blé, œufs, beurre, sucre, levure, sel de mer	6,20 € pièce	
Croissant	Blé, beurre, sucre, levure, sel de mer	1,75 € pièce	

Il est possible de commander des brioches à une fréquence bimensuelle ou mensuelle.
Les croissants ne peuvent être commandés uniquement si nous atteignons une commande totale de 30 croissants pour l'AMAP. On organise au minimum une commande mensuelle de croissant (soit 6 commandes

sur la période).
En cas d'impossibilité, ou d'absence, il appartient au consommateur de faire retirer sa commande de pain par un tiers et de prévenir de tout contre-temps éventuel.
Il est possible de **reporter** sa commande de pain en prévenant au moins le samedi précédent la livraison à reporter. Ces commandes seront reportées en 1 ou 2 fois, en plus de la commande habituelle, aux dates proposées par le consommateur et acceptées par le producteur.

Référent : Vous pouvez contacter le référent Stéphane Di Mayo à l'adresse électronique suivante : dimayo.stephane@gmail.com

RÈGLEMENT (avec possibilité de payer par virement pour les paiement en une fois).
RIB de Pierre-Yves : Crédit Agricole Centre Loire - FR76 1480 6180 0064 6627 3100 025 - AGRIFRPP848

□ Paiement en une fois	Un chèque ou un virement de	... €
□ Paiement en 3 fois	Encaissement en novembre, 1 chèque de : janvier, 1 chèque de : mars, 1 chèque de :	 ... € ... € … €
□ Paiement en 6 fois	Encaissement en novembre, 1 chèque de : décembre, 1 chèque de : janvier, 1 chèque de : février, 1 chèque de : mars, 1 chèque de : avril, 1 chèque de :	... € ... € … € ... € ... € … €

Le partenaire consommateur
fait le 2026 à

Le producteur
fait le 2026 à